## CCTP LOT 3 : REFECTION DES PLAFONDS DU BATIMENT F, LYCEE ALBERT CAMUS

*Maître d’ouvrage : Lycée Albert Camus, 51 Avenue Georges Pompidou, 30900 Nîmes*

* 1. Objet

Le présent document a pour objet la description des travaux liés à la **réfection des plafonds des classes 004, 006, 008, 009, 011 et 013 du bâtiment F du Lycée Albert Camus à Nîmes**.

* 1. Connaissance des lieux

L'entrepreneur prendra connaissance des lieux pour apprécier exactement toutes les conditions d'exécution des ouvrages nécessaires pour répondre au programme des travaux demandés.

Il sera réputé avoir pris connaissance des lieux préalablement, parfaitement connaître leurs dispositions ainsi que leurs moyens d’accès.

Il ne pourra pas invoquer après la notification du marché, la méconnaissance de telle ou telle caractéristique des lieux ou des accès aux locaux pour réclamer des suppléments au delà de la prestation de travaux telle que visée dans le présent CCTP.

* 1. Conditions relatives aux prix

L’ensemble des travaux objets du présent lot seront rémunérés à prix forfaitaire. Les propositions forfaitaires ont une valeur absolue, aucun règlement supplémentaire ne pourra être alloué.

L'Entrepreneur sera tenu de répondre sur le projet de base avec éventuellement pour obligation de préciser les types de matériels qu'il propose de mettre en œuvre suivant les indications portées au CCTP.

Les prestations et sujétions relevant des règles de l’art, des documents techniques généraux ou des prescriptions des fabricants même non citées expressément sont réputées rémunérées par l’ensemble des prestations chiffrables. Elles ne pourront donc pas donner lieu à rémunération spéciale ou supplémentaire.

* 1. Normes de référence

Pour les dispositions techniques non précisées au CCTP, il sera fait référence aux Cahiers des Prescriptions Communes (C.P.C.) ou textes équivalents établis par le Ministère de l'Education nationale et aux Documents Techniques Unifiés (D.T.U.).

Les ouvrages seront étudiés et réalisés conformément aux normes, règlements et cahiers des charges en vigueur, dont notamment :

* Les Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) publiés par la C.C.M
* Les Normes Européennes homologuées
* Les Normes françaises homologuées
* Les règlements sanitaires
* Les normes de sécurité et d’hygiène
* Les règles de sécurité, en cas d’incendie.

Dans le cas où des modifications seraient apportées à ces normes ou règlements avant l’exécution des travaux, les entrepreneurs devraient se conformer aux nouvelles dispositions.

* 1. Description des travaux

Les travaux de réfection des plafonds du bâtiment F comprennent :

* La fourniture et la pose sur ossature métallique apparente de dalles des faux plafonds minérales dimensions 600\*600
* La fourniture et la pose de soffites latérales

Le mode de métré sera au mètre carré : l’étendue des travaux portera sur une surface de totale de 381 m2.

1.6 Organisation matérielle des travaux

Les branchements seront faits sur réseaux existants. Les accès (lieu et horaires) du chantier seront définis avant le démarrage des travaux, en accord avec le Maître d'Ouvrage.

1.8 Visite/ Etat des lieux préparatoire au démarrage des travaux

Une visite ainsi qu’un constat contradictoire seront organisés entre les entreprises et le maître d’ouvrage afin de valider l’état des lieux avant l’intervention du ou des titulaires du marché sur l’emprise de chantier concernée.

1.9 Sécurité sur le chantier

L’entreprise veillera à respecter l’application des Principes Généraux de Prévention :

- en évitant les risques

-en évaluant les risques qui peuvent être prévenus

- en prenant des mesures de protection collectives en priorité sur des mesures de protection

Individuelles

- en donnant des instructions appropriées.

A l’achèvement du marché, le titulaire fournira le DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés) ainsi que le DIU (Dossier d’Interventions Ultérieures).

Les dispositions applicables au présent marché en matière de sécurité seront complétées par le CCAP.

1.10 Produits/Matériaux

Tous les matériaux utilisés pour l’exécution des travaux seront des matériaux neufs, de première qualité. Les températures de pose et les degrés d’hygrométrie préconisés par les fabricants seront respectés, ainsi que la nature des produits accessoires à la pose.

Tous les ouvrages devront comporter les fournitures et accessoires nécessaires à une bonne et complète exécution, que ces éléments soient explicitement définis ou non.

1.11 Protection/ Nettoyage

Les murs et cloisons conservés ne devront subir aucune détérioration. L’entrepreneur du présent lot devra prendre toutes les précautions pour protéger les ouvrages des autres corps d’état. Le chantier devra être nettoyé et les déblais évacués au fur et à mesure de l’avancement des travaux.

(cf également CCAP)

1.12 Supports

Le titulaire du présent lot devra vérifier l’état du support exécuté avant tout commencement d’exécution, et signaler au maitre d’ouvrage les anomalies qu’il aurait contesté avant de débuter les travaux.

Aucune réclamation indemnitaire ne pourra être acceptée après exécution pour un support non réceptionné.

Il appartient à l’entrepreneur du présent lot de prendre connaissance des dispositions prises pour établir son offre en toute connaissance de cause.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Prestations** | **Qté** | **Prix unitaire** | **Prix net** | **Total** |
| * La fourniture et la pose sur ossature métallique apparente de dalles des faux plafonds minérales dimensions 600\*600
 |  |  |  |  |
| Plafond salle de **classe 004** | 55.62 m2 |  |  |  |
| Plafond salle de **classe 006** | 84.24 m2 |  |  |  |
| Plafond salle de **classe 008** | 56.16 m2 |  |  |  |
| Plafond salle de **classe 009** | 64.8 m2 |  |  |  |
| Plafond salle de **classe 011** | 64.8 m2 |  |  |  |
| Plafond salle de **classe 013** | 55.62 m2 |  |  |  |
| * La fourniture et la pose de soffites latérales

Soffite classe 004Soffite classe 006Soffite classe 009Soffite classe 011Soffite classe 013 |  |  |  |  |
| 10.3 m15.6 m10.4 m12 m12 m10.3 m |  |  |  |
| **Total Général H.T** | 381 m2 |  |  |  |

**DECOMPOSITION DES PRIX GLOBAUX ET FORFAITAIRES (DPGF)**